

COMPTE RENDU de la CTR du 08 janvier 2019 à MOISSY CRAMAYEL

Présents : Florian ALBERTALLI (91), Audrey DOQUOY (77), Christelle JIMENEZ (91), Sébastien DESMOTS (78), Christine COURSIER (91)

Excusés : Patrick THAVIOT (91), remplacé par Frédérique BREONCE, Isabelle D'HAUSSY (92), Manon CHAIX (94), Ludovic TREZIERES (78)

Absents : Isabelle PRUDENT (92), Elodie DELIVRY (95), Daniel REITER (94), Nadège VEILLON GUILLEMIN (91), Vincent MONDARY (77)

Invité : Rémi CALLEGARI (président du comité 77)

Comme annoncé lors de la dernière CTR à RECAMIER, cette réunion était scindée en deux moments : 1ere partie avec les membres de la CTR et la 2^{ème} partie avec l'ensemble des clubs organisant une compétition régionale cette année.

En début de séance, Rémi nous a expliqué le fonctionnement du nouveau plateau régional ; à savoir le lieu de stockage, le transport, le rangement, le tarif, la gestion.

1-Le stockage : MOISSY CRAMAYEL

2-Le transport : Il a été décidé l'achat par la région d'une camionnette « IVECO » (permis A) suffisamment puissante pour tracter les 2 remorques (une par une) contenant, l'une le plateau GAM et l'autre, le double GAF. Le permis E est indispensable.

3-Le rangement : chaque espace dans les remorques étant optimisé au maximum pour ranger l'ensemble des agrès. Il va être réalisé un mode opératoire avec photos, ainsi qu'une liste précise des agrès.

4-Le tarif : Les départements du 77 et 91 ayant contribué à l'achat de ce plateau, ils bénéficient de la gratuité lors des phases départementale ainsi que la priorité.

Par ailleurs, un tarif a été établi pour que chaque club IDF puisse le louer lors d'une compétition.

1-Le tarif : (voir tableau) Ce tarif est valable pour 1 remorque et ne comprend pas le transport.

2-La gestion : Ce sera le département 77 qui assurera la gestion du plateau (location, entretien,...) Le département 91 assurera l'entretien de la camionnette.

3-Pour s'assurer du bon état des plateaux à chaque prêt, il est convenu qu'un responsable par département soit identifié. Pour le 77, Vincent Mondary est le référent.

1- CALENDRIER COMPETITIONS REGIONALES :

La majeure partie du calendrier des compétitions avec les lieux, a été confirmé et validé.

Reste à trouver les lieux de : tremplin/enchaînement EST et finale régionale OUEST.

2- GRILLES RÉGIONALES - QUOTAS

Cette année encore, notre région constate une forte augmentation du nombre d'équipe GAF (+65), alors que les licenciés GAM quant à eux, diminuent.

Nous pouvons nous réjouir de cet afflux de gymnastes, mais cela commence à se répercuter sur l'organisation et les grilles régionales.

Engagements Ile de France - Evolution

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
GAF	476	472	490	496	475	497	541	574	578	597	613	648	700
N8	143	149	149	143	147	155	159	162	165	185	192	175	196
N7	117	121	115	115	102	115	136	146	136	133	139	150	158
N6	98	90	103	106	99	93	106	122	132	134	120	132	151
N5	60	57	58	72	69	67	76	77	79	74	81	95	96
N4	34	36	42	35	43	45	40	41	42	46	54	60	58
N3	17	13	17	18	7	15	18	18	18	19	17	26	28
N2	6	5	5	6	6	3	5	7	5	6	10	9	12
N1	1	1	1	1	2	4	1	1	1	0	0	1	1
GAM	91	87	91	96	96	83	94	87	89	85	80	80	72
N6	31	32	30	36	29	26	28	27	28	23	27	32	32
N5	27	27	26	26	33	27	30	22	25	27	22	16	17
N4	22	21	25	20	22	18	26	29	25	25	19	20	14
N3	9	4	7	10	7	8	5	4	6	6	9	9	8
N2	2	3	3	4	4	3	4	5	5	3	2	3	1
N1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	0
GAF GAM	567	559	581	592	571	580	635	661	667	682	693	728	772

Récapitulatif 2018-2019

FEMININES																
	N8		N7		N6		N5		N4		N3		N2		N1	
	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q
77	38	27	39	15	34	30	20	20	14	14	6	6	3	3	0	0
78	44	24	36	13	43	34	31	31	18	18	11	11	3	3	1	1
75/93/94	31	18	18	9	14	14	11	11	6	6	4	4	2	2	0	0
91	44	32	36	15	34	30	21	21	15	15	6	6	2	2	0	0
92/95	39	20	29	12	26	23	13	13	5	5	1	1	2	2	0	0
	196	121	158	64	151	131	96	96	58	58	28	28	12	12	1	1
2017-2018	175	104	150	70	132	123	95	95	60	60	26	26	9	9	1	1

2017-2018	
Total	Qualifiées
648	488

2018-2019	
Total	Qualifiées
700	511

MASCULINS												
	N6		N5		N4		N3		N2		N1	
	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q	T	Q
77	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	14	14	9	9	7	7	3	3	0	0	0	0
75/93/94	2	2	3	3	3	3	1	1	1	1	0	0
91	9	9	3	3	4	4	3	3	0	0	0	0
92/95	5	5	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0
	32	32	17	17	14	14	8	8	1	1	0	0
2017-2018	32	32	16	16	20	20	9	9	3	3	0	0

	2018-2019	2017-2018
77	156	141
78	220	201
94	96	93
91	177	174
95	123	119

2017-2018	
Total	Qualifiées
80	80

2018-2019	
Total	Qualifiées
72	72

3- FINALE JEUNES à CHILLY MAZARIN - MORANGIS :

Après quelques précisions concernant le prêt du matériel, le club continue son organisation et ne rencontre pour l'instant pas de difficultés.

4- CONTRÔLE des LICENCES :

Sébastien DESMOTS tient à rappeler les modalités de contrôles des licences et les points essentiels à vérifier.

Ceci, pour éviter toutes erreurs concernant le/la gymnaste et son engagement dans la bonne catégorie.

Cette vigilance, doit être appliquée dès les phases départementales.

Contrôle des licences

Afin de faciliter le travail difficile et indispensable du contrôle des licences, voici une fiche récapitulative.

Le contrôle des licences est une phase importante de la compétition. Cette procédure complète est à suivre.

Il ne faut pas se contenter de vérifier le numéro de licence.

Remarques

Les engagements par Internet contrôlent déjà :

L'âge du gymnaste en rapport avec sa catégorie et le type (pratiquant R2 Gymnastique avec pratique compétitive).

Il faut par contre tout vérifier pour les gymnastes modifiés ou ajoutés le jour de la compétition !

Licence numérique

Il est autorisé de ne présenter que la version numérique de la licence. Pour être valable, elle doit comporter la photo.

Pour les officiels et les entraîneurs

la licence doit comporter l'appellation "Gymnastique artistique" et correspondre à la fonction (officiel ou animateur) :

Non pratiquant (officiel) : Gymnastique artistique ou **Pratiquant (R2) : Gymnastique artistique (animateur-officiel)**

Remarque : Un entraîneur avec une licence " Non pratiquant (officiel)" ne peut pas intervenir sur les gymnastes.

Le contrôle de licence – points à vérifier (dans l'ordre)

LICENCE N°078_80004568
Licence UFOLEP pratiquant R2

DESIMOTS SEBASTIEN 2

Né(e) le 25/01/1982 5
35 ans - Sexe : H

Asso AVANT GARDE DE HOUILLES 4
N°078311004

Cert. Méd. : 09/09/2016 8
Homologuée : 05/10/2016 7

1 2016/2017

3

4

5

6

7

8

9

Signature :

Plus d'informations sur www.ufolep.org

Ufolep TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Avec pratique compétitive

Licence homologuée pour les activités:
- Non pratiquant (Officiel) : Gymnastique artistique
- Pratiquant (Sportif) : Gymnastique artistique (R2)

votre espace personnel sur www.ufolep.org

Fédération sportive de la Ligue de l'enseignement

1 – la saison de prise de licence

La saison est mentionnée en arrière-plan et doit obligatoirement correspondre à la saison en cours.

2 – NOM et PRENOM du ou de la gymnaste

Ils doivent être identiques à ceux indiqués sur la feuille de match

3 – la photo

Obligatoire pour valider la licence. Elle doit être récente afin de reconnaître le gymnaste. Licence incomplète = amende

4 – le nom du club

Le gymnaste doit être licencié dans le club pour lequel il matche.

5 – la date de naissance

L'année de naissance doit correspondre à la catégorie engagée (voir brochure).

6 – le type de licence et d'activité

Pour participer en tant que gymnaste aux compétitions, il faut obligatoirement avoir les mentions :

Pratiquant (sportif) : Gymnastique artistique (R2) ainsi que **Avec pratique compétitive**

7 – la date d'homologation.

Pour qu'un gymnaste puisse participer, elle doit être datée de 8 jours avant les phases départementales. Voir règlements.

8 – la date de la visite médicale.

Obligatoire pour concourir. Si "à fournir" est inscrit, la participation à la compétition est interdite.

9 – la signature

Obligatoire sinon licence incomplète = amende. **Il est accepté l'absence de signature d'une licence numérique.**

Lors d'un litige, vous pouvez en référer au chef de plateau qui prendra la décision.

Cas de licences non conformes



Les règlements

Voici quelques extraits de textes tirés de "Règlements sportifs et financiers 2017-2018 adoptés le 17 juin 2017"

Article 3 : la licence

La licence est unique. Un adhérent ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP.

Article 6 A : les conditions

Ne peuvent participer aux finales nationales que les licenciés de l'UFOLEP ayant participé aux phases qualificatives ou membres d'une équipe qualifiée.

Article 6 C - les délais

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,

b. ~~30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,~~

c. ~~30 jours pour les phases finales des sports collectifs,~~

et être assuré.

La gymnastique est dans le cas A, ce qui veut dire qu'il faut être licencié 8 jours avant les départementaux pour pouvoir participer aux compétitions de toute la saison.

Article 9 : le contrôle

Avant chaque rencontre, un officiel doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant, et en vérifier la régularité [...]

En cas de non présentation, il doit :

- vérifier l'identité des intéressés en se faisant présenter une pièce d'identité officielle avec photographie et un certificat médical,

- inscrire sur la feuille de rencontre le nom, le prénom, la date de naissance et préciser la pièce d'identité produite ainsi que la date du certificat médical,

- faire signer l'intéressé en face de ces indications,

- certifier que les indications portées sont exactes et signer lui-même,

- transmettre à la commission organisatrice tous les documents officiels. Celle-ci infligera les amendes correspondantes (cf. Titre VII - Règles financières) et décidera des suites à donner.

Pour les épreuves nationales, les licences et/ou pièces obligatoires manquantes doivent être transmises au responsable de la commission nationale sportive dans les vingt-quatre (24) heures suivant la rencontre, sous peine d'invalidation du résultat sportif.

Un compétiteur ne pouvant présenter ni sa licence, ni une pièce d'identité accompagnée d'un certificat médical, se verra interdire la participation à la rencontre.

Article 24

Tout organisateur d'une manifestation UFOLEP doit obligatoirement assurer un dispositif de secours.

AMENDES

ABSENCE DE LICENCE :

Adulte : 31 €

Jeune : 16 €

LICENCE INCOMPLÈTE :

Adulte : 31 €

Jeune : 16 €

FORFAIT INJUSTIFIÉ :

Sport individuels par équipe : 75 €

Individuels: 55 € (adulte) / 35 € (enfant et jeune)

Officiel (prévu dans les règlements de l'activité) : 55 €

RÉCLAMATION

Versement de 85 €

5- La CTR

Depuis quelques temps, les membres de la CTR, se sont dotés d'un vêtement les identifiants sur les plateaux de compétitions, **lorsqu'ils officient en tant que CTR** ce jour là.

Pour accentuer cette visibilité vis à vis des gymnastes et des organisateurs, une réflexion est engagée pour trouver la meilleure solution (brassard, chasuble,...)

Cette identification sera aussi dirigée vers les secours, voire les photographes désignés par le club organisateur.

6- MUSIQUE LIBRE de DROITS :

Ne trouvant que très peu de musiques « libre de droit », la CTR s'est orientée vers des groupes de musique, pouvant composer quelques morceaux correspondant à nos besoins (musique de rotation, de palmarès, etc.)

Une play-list est en projet.

APPEL : si vous connaissez un ou plusieurs musiciens susceptible de pouvoir composer des morceaux, n'hésitez pas à prendre contact auprès d'un membre de la CTR.

7- PREPARATION d'une COMPETITION :

Cette année nous avons décidé de convoquer à cette CTR, les clubs organisant une compétition régionale.

L'objectif étant de bien préparer ces clubs pour cette organisation, en prenant comme support le cahier des charges régionale.

Quatre clubs ont répondu à l'invitation (Chilly-Morangis, Brie Comte-Robert, Arpajon, Athis-Mons)

Les échanges ont été riches d'enseignements et bénéfique pour les clubs.

Fin de séance à 22h50

Merci à l'UFOLEP 77 ainsi qu'à Audrey DOQUOY, pour nous avoir reçu dans ses nouveaux locaux et nous avoir permis de nous réunir dans d'excellentes conditions.

Merci aux clubs d'avoir participé à cette CTR.

Pascal LOQUIEN, responsable de la CTR